Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-73-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Longpont-sur-orge

73/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise en ligne le
02 NOV. 2026
Longpont-sur-Orge

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Objet : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à Essonne Habitat dans le cadre de la construction de 22 logements sociaux au 87 rue de Leuville.

Mairie de Longpont-sur-Orge
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-deux octobre à vingt heures trente.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charlène BADINA, Maire.

Conseillers présents :

Mme	Charlène	BADINA,	Maire
Mme	Julie	CANAL,	1ère Maire-Adjointe
M.	Rémi	MARTEAU,	2ème Maire-Adjoint
Mme	Emilie	GASPAR,	3ème Maire-Adjointe
M.	Sébastien	GONCALVES,	4ème Maire-Adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT,	5ème Maire-Adjointe
M.	Jean-Patrick	LEMARE,	6ème Maire-Adjointe
Mme	Elisabeth	LOPES,	7ème Maire-Adjointe
M.	Julien	FOURTANIER,	Conseiller municipal délégué
M.	Julien	PENDINO,	Conseiller municipal délégué
Mme	Nelly	GRANDER,	Conseillère municipale déléguée
Mme	Cherifa	IGHOUD,	Conseillère municipale déléguée
M.	Alain	LAMOUR,	Conseiller municipal
M.	Mathéo	DUMONT BARTOLOMEU,	Conseiller municipal
Mme	Magali	FACCHIN SAUVERGEAT,	Conseillère municipale
M.	Jean-Régis	GUILLON,	Conseiller municipal
Mme	Florence	GRULOIS,	Conseillère municipale
Mme	Corinne	GAZAGNOL,	Conseillère municipale
M.	John	MALGUY,	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN,	Conseillère municipale
M.	Claude	COLLIN,	Conseiller municipal
Mme	Mireille	BELLEGARDE,	Conseillère municipale
M.	Brian	MERZ,	Conseiller municipal
Mme	Carole	SCIMECA,	Conseillère municipale
M.	Philippe	HAMON,	Conseiller municipal
Mme	Béatrice	FAYETTE,	Conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-73-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Conseillers absents excusés :
Fanny LOCHU donne pouvoir à Rémi MARTEAU, François GERBAUD donne pouvoir à Sébastien GONCALVES, Hervé GNIS donne pouvoir Elisabeth LOPES.

Secrétaire de séance : Julien FOURTANIER.

Rapporteur : Julie CANAL

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 302-5 et suivants, R. 331-24 et R. 331-25, R. 331-1 et suivants,
VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), en particulier son article 55 qui fixe le pourcentage minimal de logements locatifs sociaux à 25 % du parc de logements pour la commune de Longpont-sur-Orge,
VU la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,
VU l'avis favorable de la commission Finances et administration générale en date du 14 octobre 2026,

CONSIDERANT que la loi du 13 décembre 2000 susvisée oblige les communes de plus de 3 500 habitants comprises dans un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et/ou une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, à atteindre un pourcentage de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales de son aire géographique ;

CONSIDERANT que, depuis l'entrée en vigueur des lois du 18 janvier 2013 et du 21 février 2022 dite 3DS, la commune de Longpont-sur-Orge dont ainsi atteindre un objectif de 25% de logements locatifs sociaux ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article R. 331- 24 du Code de la construction et de l'habitation, des subventions peuvent être accordées pour financer l'acquisition de droits à construire ou de terrains destinés à la construction de logements locatifs sociaux ;

CONSIDERANT la demande formulée par la SA d'HLM Essonne Habitat sollicitant la ville afin d'obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 € versée en 2 ans pour réaliser la construction de 22 logements sociaux situés au 87 rue de Leuville à Longpont-sur-Orge ;

CONSIDERANT la nécessité d'aider la SA d'HLM Essonne habitat à réaliser cette opération de 22 logements sociaux, afin de parvenir à l'objectif de 25% de logements sociaux précités ;

CONSIDERANT que dans cette opération les logements seront répartis comme indiqué dans la convention annexée à la présente délibération, ;

CONSIDERANT que la commune bénéficiera d'un droit de réservation de 13,6 %, soit 3 de ces 22 logements ;

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-73-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

CONSIDERANT que cette subvention communale sera déductible du prélèvement sur le budget de la ville effectuée par l'Etat en faveur du logement social, prévu à l'article L. 302- 7 du Code de la construction et de l'habitation,

Après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés,

ACCORDE une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 € à la SA d'HLM Essonne Habitat dont le siège est situé 2 allée Eugène Mouchot à RIS ORANGIS (91130), dans le cadre de l'opération de construction de 22 logements sociaux au 87 rue de Leuville à Longpont-sur-Orge, qui sera versée en deux acomptes réalisés sur deux exercices budgétaires.

APPROUVE le droit de réservation de 3 logements par la commune.

AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation et tout document afférent.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2026
Extrait conforme à l'original,
Au registre sont les signatures,

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE
91310 (Essonne)

Le Maire,

Charlène BADINA

Adopte par (27 voix)

27 POUR : Charlène BADINA, Rémi MARTEAU, Julie CANAL, Sébastien GONCALVES, Emilie GASPAR, Jean-Patrick LEMARE, Silvia THIEBAULT, Elisabeth LOPES, Julien FOURTANIER, Julien PENDIDO, Nelly GRANDER, Fanny LOCHU, Cherifa IGHOUD, Alain LAMOUR, François GERBAUD, Mathéo DUMONT BARTOLOMEU, Magali FACCHIN SAUVERGEAT, Jean-Régis GUILLON, Florence GRULOIS, Hervé GNIS, Corinne GAZAGNOL, John MALGUY, Christelle POULIQUEN, Claude COLLIN, Mireille BELLEGARDE, Brian MERZ, Carole SCIMECA.

2 ABSTENTIONS : Philippe HAMON, Béatrice FAYETTE.

0 CONTRE